

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RCM-60A-2015**

**AVIS PUBLIC** est donné qu'à sa séance ordinaire du 11 décembre 2023, le conseil municipal doit statuer sur la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure suivante au règlement de zonage RCM-60A-2015 :

<b>Emplacement</b>	<b>Dérogation</b>
<b>Lot 1 524 212</b> 680, avenue Lépine	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autoriser la réduction du nombre de cases de stationnement de 108 cases à 72 cases.</li></ul> <p><b>Afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel.</b></p>

La séance du conseil se tiendra à 19 h à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia à la date susmentionnée. Toute personne ou organisme intéressé relativement à ces dérogations pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance.

DONNÉ À DORVAL, QUÉBEC, ce 23 novembre 2023

(signé) Me Chantale Bilodeau  
Greffière